

## CHARTRE RIVERAINE de la Somme Canalisée

### Fiche n°5 : Les aménagements de berge

#### REGLEMENTATION

Article 33 de la Loi du 11 septembre 1807 relative au dessèchement des marais, et article L 2124-11 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

« La défense des propriétés riveraines contre l'action naturelle des eaux incombe toujours aux propriétaires intéressés ».

Article R 214-1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des installations soumises à autorisation ou à déclaration.

Protection des berges,  
Titre III, article 3.1.4.0

#### COMMENT TENIR LES BERGES ?

**Les techniques qui mettent en œuvre des procédés employant le végétal (« génie végétal ») sont particulièrement adaptées à l'environnement de la Somme, en milieu naturel comme en milieu urbain.**



Sur certains secteurs, les plantes héliophytes se développent spontanément le long de la berge : elles sont enracinées dans l'eau mais leurs tiges vivent au-dessus de l'eau. Il suffit d'un entretien sommaire—une fauche annuelle—pour permettre leur maintien et leur propagation linéaire le long du canal.

**La technique la plus facile à mettre en œuvre est celle qui consiste à favoriser la diffusion des plantes héliophytes** (phragmites, roseaux, carex, ...) au bord des berges. Il est également très simple de prélever des mottes sur un lieu où elles sont déjà implantées, de les diviser en éclats que l'on replante à un endroit qui en est dépourvu : les plantes héliophytes s'enracinent facilement. Il est souhaitable d'accompagner ces plantations avec leur cortège floristique (plantes aquatiques, quelques arbres sur la rive, ...) ce qui forme un très bon abri pour les oiseaux et les poissons, qui viennent frayer.



Sur les endroits où le courant est fort, la berge est protégée de l'érosion par une natte en tresses de coco, et les éclats sont plantés dans les interstices où ils sont protégés de l'arrachement dû à l'eau.

Sur les méandres - où le courant est généralement plus fort que sur les sections rectilignes -, la berge peut être protégée par des branches mortes entrelacées entre des piquets de châtaignier ou d'acacia.

Puis des boudins de nattes de coco remplis de terre avec des plantes héliophytes sont ensuite insérés entre les interstices dans la berge, favorisant la tenue de la berge.



## RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS

Agence Fluviale  
et Maritime  
Rue Baillon  
80000 Amiens  
Tél : 03 60 01 52 00  
Fax : 03 60 01 52 05

Direction de l'Environnement  
du Conseil Général de  
La Somme  
65—67 rue de la République  
80000 Amiens  
Tél : 03 22 71 81 68  
Fax : 03 22 71 81 59

## DEVELOPPEMENT DURABLE

*L'aménagement des berges avec des techniques végétales mettant en œuvre le cortège floristique du milieu favorise la biodiversité : c'est offrir le gîte et le couvert aux poissons et aux oiseaux.*

*Pour cela, les différentes strates végétales (plantes aquatiques / plantes herbacées / arbustes / arbres) doivent être présentes de façon raisonnée pour autoriser ces peuplements d'animaux, tout en maintenant un certain équilibre entre ces strates, permettant des zones d'ombre et de lumière, où la vie végétale et animale sont en symbiose.*

**Dans les secteurs avec de fortes pressions de l'eau, ou sur les secteurs où les berges ne peuvent supporter la moindre variation du fait d'ouvrages, les berges peuvent être tenues** avec des pieux enfoncés profondément dans la berge, en arrière desquels sont disposés des planches qui retiennent les terres : c'est la technique du tunage.

Une variante consiste à associer en arrière des planches, ou à remplacer les planches, par un boudin de terre enserré dans une natte de coco, dans lequel sont inclus des boutures de plantes héliophytes. Cette technique doit être réservée aux rives soumises à de fortes pressions et en pente, n'excédant pas 3/2.

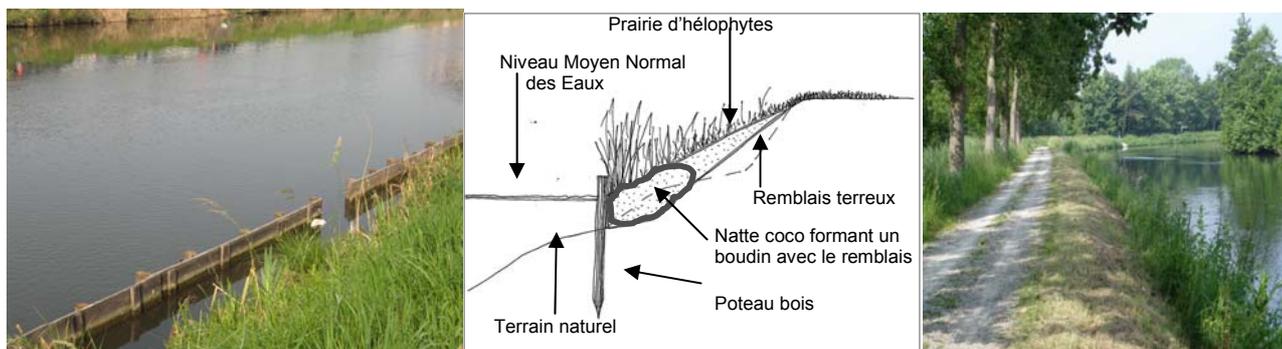


**Sur les fortes pentes**, des techniques mettent en œuvre le végétal vivant (boutures, boudin de plantes héliophytes, ...) avec des renforcements possibles en matériaux de végétal mort (pieux, planches, tresses, ...). L'intérêt de ces techniques réside dans leur capacité à retenir les terres et en leur très bonne insertion dans le paysage, notamment en milieu périurbain car elles utilisent des matériaux qui se développent spontanément sur les abords du canal. Avec ce type de retenues de terres, le paysage est reconstitué sans impact visuel majeur : « le fond du jardin devient alors la façade du canal ».

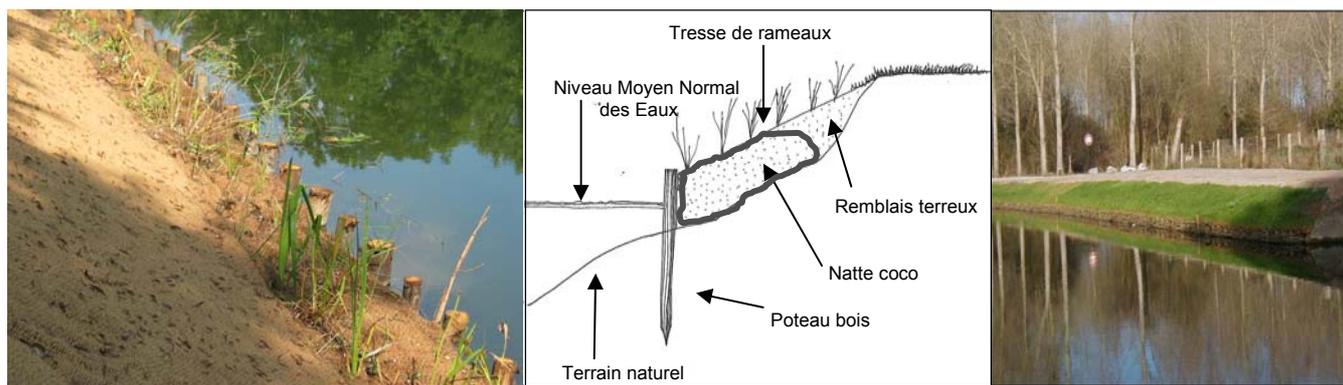


**En milieu urbain**, la constitution de terrasses avec parement en tresses de bois limite l'impact visuel des ouvrages de génie civil.

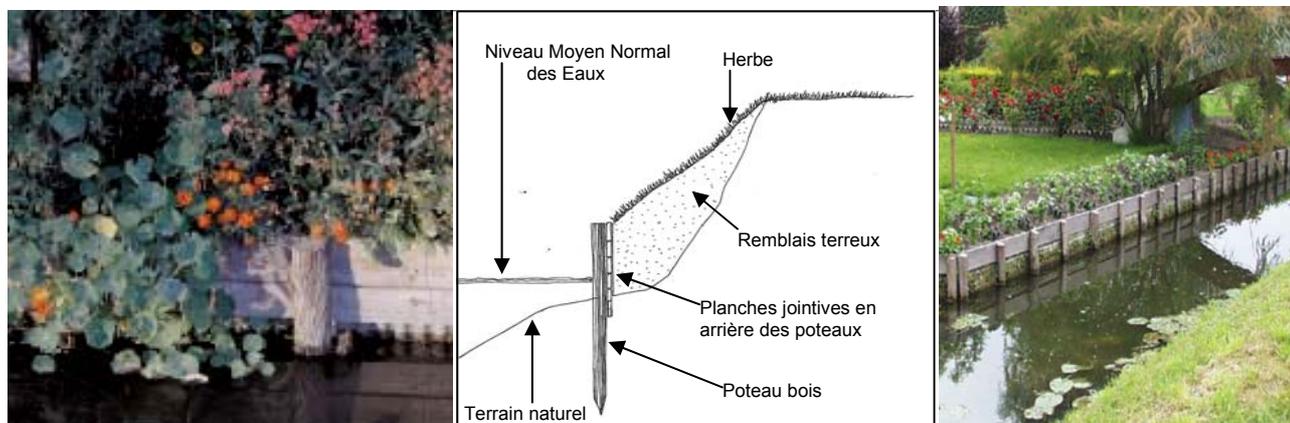
**Cordon d'hélophytes** avec mise en place d'un dispositif anti-batillage atténuant la force du courant ou des vagues sur la berge



**Tressage de rameaux** en pied de rive. Les Saules seront recépés tous les trois à quatre ans pour éviter que leurs branches forment une ombre excessive, et génèrent des déchets



**Tunage** avec des pieux enfoncés verticalement en pied de la rive, jointifs ou bien espacés mais avec des planches jointives disposées en arrière



## **QUELS SONT LES VEGETAUX ADAPTES AUX AMENAGEMENTS DE BERGES ?** *Etude du Conseil Général de réhabilitation des berges en techniques végétales*

### **DANS L'EAU : LES HYDROPHYTES**

- . Acorus calamus (10%)
- . Alisma plantago-aquatica (5%)
- . Butomus umbellatus (5%)
- . Carex pseudocyperus (5%)
- . Carex acutiformis (10%)
- . Eupatorium cannabinum (5%)
- . Iris pseudoacorus (10%)
- . Lythrum salicaria (5%)
- . Mentha aquatica (5%)
- . Phragmites communis ou Glyceria maxima (20%)
- . Rumex hydrolapathum (5%)
- . Sparganium erectum (10%)
- . Veronica beccabunga (5%)

Les hélophytes sont plantées à raison de cinq plantes au mètre linéaire sur deux rangs :

- Une rangée en mini mottes dans le boudin coco,
- Une rangée en godets en arrière du boudin coco dans le géotextile

### **EN PIED DE BERGE : LES HELOPHYTES**

- . Myriophyllum spicatum (10%)
- . Polygonum amphibium (10%)
- . Potamogeton crispus (10%)
- . Sagittaria sagittifolia (10%)
- . Scirpus lacustris (25%)
- . Typha angustifolia (25%)
- . Ranunculus auqatilis (10%)

Les hydrophytes sont plantées à raison d'un groupe d'un mètre de long tous les dix mètres linéaires, à raison de cinq plantes par mètre linéaire

### **SUR LA BERGE : LES GRAMINEES**

- . Agrostis stolonifère (1%)
- . Dactyle aggloméré (5%)
- . Fétuque élevée (38%)
- . Fétuque rouge (14%)
- . Pâturin des prés (9%)
- . Pâturin commun (2%)
- . Roseau à canard (29%)

Les graminées sont semées à raison de 12 gr/m<sup>2</sup>, avec un paillis cellulosique, un fixateur algale et de l'engrais complet N.P.K.